



Arret de préavis avant l'heure

Par Locoloco

Bonjour,

Voici mon cas, j'espère que vous pourrez m'aider

Je suis actuellement salarié avec 2 mois de préavis en cas de démission

Je vais démissionner sauf que mon futur travail a besoin de moi absolument dans un mois? je ne vais donc pas pouvoir aller au bout de mon préavis (partir avec 1 mois d'avance)

Sachant que je m'attends à un refus de ma société de partir à l'amiable au bout d'un mois seulement, quelles sont mes alternatives afin d'éviter tout problème sachant que:

La société me dois 110h de travail que je peux poser

J'ai 18.5j de congés payés acquis

Je vois parler sur internet d'abandon de poste, d'arrêt maladie etc. Sauf que je vais bien signer un nouveau contrat donc ça va se chevaucher, pareil si je pose des CP etc non? pas le droit d'avoir deux contrats en cours?

Merci beaucoup pour votre aide

Par janus2

Bonjour,

Il vous faut absolument l'accord de l'employeur pour ne pas effectuer la totalité de votre préavis. Vos congés payés ne vous seront d'aucune utilité puisqu'ils reportent d'autant le terme du préavis.

Par Locoloco

Bonsoir,

merci pour votre retour.

Que de la négociation du coup...

Merci